



**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC

Mme CALERO, Mme BRISA

Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant localement dans le domaine de l'action sociale, le CCAS souhaite soutenir leurs activités par le versement d'une aide financière annuelle au titre du fonctionnement.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les subventions aux associations, pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

Association	Subvention 2025
Association de Médiation d'Aide aux Victimes (AMAV)	1 500 €
La Croix Rouge Française	1 500 €
Les Restaurants du Cœur	1 500 €
Secours Populaire Français de Vaucluse	1 500 €
SOLIGONE	1 000 €
CIDFF – permanences juridiques	1 500 €
CIDFF - PADE	3 000 €
TOTAL	11 500 €



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur ;
- de voter les subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour un montant total de 11 500 € pour l'exercice 2025 ;

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ de donner son accord sur les propositions du Rapporteur ;
- ➔ de voter les subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour un montant total de 11 500 € pour l'exercice 2025.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

